



DELIBERATION N° M-2023-0011 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARTHET Delphine, Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. BUFFAUT Julien, Mme GROS Céline, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, M. RAGEOT Michel

Procuration(s) :

Mme MORNICO Sonia donne pouvoir à Mme BARTHET Delphine,
Mme REVY Julie donne pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. GANEVAL Franck, Mme MORNICO Sonia, Mme REVY Julie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Céline GROS

Date de convocation
01/04/2023

FINANCES - Budget du Lotissement du Mont du Cerf 2023

Date d'affichage
01/04/2023

- Vote du budget primitif

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2023.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/04/2023

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

et publication du :

24/04/2023

Fonctionnement :	+	155 722.00 €
Investissement :		0.00 €

Toutes les parcelles ayant été vendues, le budget 2023 du lotissement prévoit le transfère de son excédent sur le budget communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAISOD
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230411-M_2023_0011-DE

S²LO



COMMUNE DE MAISOD

Mairie - 230, route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD
Tél. 03.84.42.32.46 – mairie@maisod.fr